

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2023-38

Date de la convocation : 04/04/2023

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 69

Conseillers représentés : 18

Le douze avril deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 015 THIERION Vincent , 019 DEGUY Bernard , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 DEFORGES Pierre , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 DIEUDONNE Jean Claude , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danielle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre (depuis 19:33:02) , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 080 LORFEUVRE G rald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ Ren  , 088 MALVAUX Fr d ric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Micha l , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean Fran ois , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 104 BOLY Francis , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 115 MACHINET Jean Baptiste (depuis 19:31:36) , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Fran oise , 121 RENOLLET Hubert ,

Ont donn  procuration : 010 CORNEILLE Jean-Pierre (  005 CHANCE Jean-Michel) , 013 LALONDE Lo c (  012 RATAUX Fr d ric) , 014 GOMEZ Jean-Baptiste (  015 THIERION Vincent) , 020 MARCHERAS Laetitia (  029 SIGNORET Francis) , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre (  006 NANJI L opold) , 024 DE POUILLY Jean (  060 MANCEAUX Christophe) , 037 LEFORT Sylvie (  038 SEMBENI Anne) , 042 HUSSON POISSON Fanny (  044 POU CET Eric) , 059 LECLERCQ Guy (  068 HAULIN Bertrand) , 085 DEGLAIRE Thierry (  086 MACHINET Thierry) , 092 MOUTON Francis (  090 PIRAS Caroline) , 102 BAUDART Martine (  112 FESTUOT Annie) , 103 BERGERY Marie Claude (  118 LEBON Christophe) , 114 HAUDECOEUR Agn s (  110 DION Valentine) , 116 LAIES Beno t (  121 RENOLLET Hubert) , 117 LAMPSON Nad ge (  120 PAYEN Fran oise) , 119 LESUEUR Patricia (  111 DUGARD Yann) , 122 MAROTEAUX Nathalie (  104 BOLY Francis)

Secr taire de s ance : M. G rald LORFEUVRE

**OBJET : SOUTIEN DES SIVU/SIVOM/COMMUNE POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS
PEDAGOGIQUES : APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT**

Consid rant la volont  de favoriser l'acc s des scolaires   la culture,

Vu la d lib ration n DC2021-95 du Conseil communautaire du 08/07/2021 validant le principe de soutien aux projets p dagogiques des structures scolaires,

Entendu l'expos  du Pr sident,

.../...

**Certifi  ex cutoire, compte tenu de sa transmission au contr le de l galit  le 19/04/2023
et de sa publication ou notification le 19/04/2023**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 84 voix POUR, 1 voix CONTRE (030 DEFORGES Pierre) et 2 ABSTENTIONS (033 VAIRY Lionel , 087 SALEZ René)

- De valider le principe de soutien financier des actions pédagogiques sur la base du même montant que celui attribué par les SIVU/SIVOM/Commune de Vouziers dans la limite de 50% du montant du budget du projet.
- D'Approuver la convention d'attribution d'une aide financière dans le cadre du dispositif de soutien des activités pédagogiques aux SIVU / SIVOM / COMMUNE telle que figurant en annexe
- De prendre acte que chaque action sera soumise pour délibération du Bureau dans le cadre des délégations qu'il détient du Conseil communautaire.
- D'autoriser, le cas échéant, le Président à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision

Le secrétaire de séance,

Gérald LORFEUVRE



Le Président,



Benoit SINGLIT

**CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF DE SOUTIEN DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES AUX
SIVU/SIVOM/COMMUNE**

Entre

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, créé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1997, dont le siège social est situé 44-46 rue du Chemin Salé – 08400 VOUZIERES, représentée par son Président en exercice, Monsieur Benoit SINGLIT, d'une part ;

Et

Le SIVOM de, situé représenté par son Président en exercice, Monsieur, d'autre part ;

PREAMBULE :

Afin de promouvoir les actions pédagogiques dans les établissements élémentaires du territoire, la Communauté de Communes a la volonté de soutenir financièrement les SIVU/SIVOM/Commune de Vouziers sur les différents projets mis en œuvre dans les écoles.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : REGLEMENT

Le dispositif de soutien des activités pédagogiques à vocation à pouvoir soutenir financièrement les SIVU/SIVOM/commune de Vouziers dans la mise en œuvre de projets pédagogiques au sein des Pôles scolaires.

Le montant du soutien de la Communauté de Communes est égal au montant du soutien du SIVU/SIVOM/Commune de Vouziers dans la limite de 50% du montant du budget du projet.

Article 2 : ATTRIBUTAIRE

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Article 3 : BENEFICIAIRE

Le SIVU/SIVOM/Commune de Vouziers

Article 4 : LOCALISATION

Le projet aura lieu :

Article 5 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet le versement par la Communauté de Communes au SIVU/SIVOM/Commune de Vouziers d'une subvention dans le cadre de l'action suivante :

Article 6 : MONTANT DE L'OPERATION ET MONTANT DE LA SUBVENTION

Coût total du projet:

Montant de la participation du SIVU/SIVOM/Commune de Vouziers :

Montant de la subvention :

Article 7 : MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le dossier de demande de subvention doit être composé des différentes factures et de la délibération du SIVU/SIVOM/Commune de Vouziers notifiant la participation financière au projet.

L'attribution de la subvention est soumise à la décision du Bureau communautaire.

Enfin, la subvention est attribuée à la signature de la présente convention.

Vouziers, le

Le Président du SIVOM

Le Président de l'Argonne
Ardennaise,

Benoit SINGLIT